

Accords de Bretton Woods—Loi

Le principal objectif de cette loi est donc de fournir par voie législative l'autorisation nécessaire pour assurer la participation du Canada à la Société financière internationale, plus communément identifiée comme la SFI.

La Société financière internationale a été créée par la Banque mondiale en 1956. Elle a pour mandat spécial d'encourager les investissements du secteur privé dans les pays les moins développés en recherchant des possibilités d'investissements et en les portant à l'attention des investisseurs tant locaux qu'étrangers. Grâce à son propre personnel et à ses conseillers, la Société financière internationale recherche et favorise les investissements qui sont non seulement commercialement viables, mais qui contribuent également au développement économique global du pays concerné. A ce titre la Société financière internationale assure un complément important aux activités de la Banque mondiale en matière de développement.

La Société financière internationale qui possède une base de capital de 1.3 milliard de dollars prévoit investir 4.5 milliards de dollars au cours des 5 prochaines années dans des projets dont la valeur totale est de l'ordre de 30 milliards de dollars. Bien que la majeure partie des investissements de la Société financière internationale s'effectuera sous forme de prêts, la Société utilise également une partie de ses ressources pour acquérir des participations dans des entreprises lorsque le capital de risque privé est rare. Comme la Société financière internationale est en mesure d'assumer une partie des risques d'investissements, il a été aussi possible de mettre sur pied des entreprises conjointes et d'aider les investisseurs à contracter des emprunts commerciaux. En outre, la Société financière internationale a activement encouragé l'expansion des marchés de capitaux dans les pays en voie de développement afin de créer des sources nationales et étrangères de capitaux d'investissements.

Bien que le Canada soit membre de la Société financière internationale depuis sa création, notre législation ne fournit aucune autorisation assurant la participation du Canada à la Société. Comme c'est la situation pour de nombreux autres programmes, l'autorisation nécessaire était considérée comme ayant été accordée tacitement lorsque le Parlement avait approuvé les paiements au moment de la présentation du Budget des dépenses. En 1982, le président a décidé que la législation devait être adoptée dans le cas de chacun des programmes. L'année dernière, un nouvel accroissement du capital de la Société financière internationale de 650 millions de dollars américains a été négocié pour permettre à la Société de mettre en œuvre son nouveau programme d'investissements. Pour que le Canada puisse participer comme tous les autres pays membres à l'augmentation du capital de cette institution vitale de développement, il est nécessaire que nous obtenions maintenant une autorisation officielle par voie législative.

La deuxième modification que je propose regrouperait en une seule loi la législation concernant les trois institutions qui forment le Groupe de la Banque mondiale. Ces organismes sont, outre la Société financière internationale, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, mieux connue sous le nom de Banque mondiale, qui représente la plus importante institution du Groupe; et l'Association internationale de développement dite l'IDA, qui est la filiale

du Groupe chargé des prêts à des conditions de faveur aux pays les plus pauvres.

La Banque mondiale a été créée en 1944 pour participer au financement de la reconstruction de l'Europe détruite par la guerre. Mais une fois l'Europe remise sur pied, la Banque mondiale a porté son attention sur le développement économique du Tiers-Monde. Aujourd'hui, la Banque mondiale qui possède un capital souscrit de plus de 80 milliards de dollars et quelque 143 membres est le plus grand organisme de développement du monde. De concert avec le Fonds monétaire international, elle joue un rôle important dans le maintien de la stabilité économique et financière internationale. En 1984, la Banque mondiale a approuvé quelque 130 prêts d'une valeur de quelque 12 milliards de dollars consentis à plus de 43 pays en voie de développement.

La Banque mondiale finance ses prêts grâce à deux types de contributions qu'elle reçoit de ses pays membres. Une faible proportion représentant actuellement à peine 8.75 p. 100 du capital souscrit est versée en espèces et sous forme de billets à vue. Le reste, c'est-à-dire 91.25 p. 100 du capital souscrit, est effectivement fourni sous forme de capital dit «appelable» garanti par les gouvernements des pays membres. La Banque mondiale emprunte ensuite des fonds, généralement en écoulant sur les places financières internationales des obligations à long terme lesquelles sont garanties par son capital dit «appelable». Ces ressources sont alors prêtées aux pays en voie de développement à des conditions qui permettent à la Banque de recouvrer la totalité de ses coûts et de se constituer des réserves adéquates d'un niveau prudent.

Bien que les prêts de la Banque mondiale soient consentis aux meilleures conditions commerciales possibles, un certain nombre de pays estiment que même ces taux dépassent leur capacité de remboursement. A cause des prêts qui sont consentis à ces pays peu solvables, la cote de crédit dite «AAA» de la Banque mondiale pourrait être abaissée. Aussi, en 1960, les pays membres de la Banque mondiale ont-ils mis sur pied l'Association internationale de développement afin d'accroître les activités de la Banque mondiale dans les pays les plus pauvres de notre monde. Contrairement à la Banque mondiale, les ressources de l'Association internationale de développement sont fournies directement par les gouvernements des pays membres à l'occasion de reconstitutions régulières. L'Association internationale de développement utilise ensuite ces fonds pour consentir des prêts à long terme ne portant quasiment aucun intérêt à des pays en voie de développement dont le niveau de revenu annuel par habitant est inférieur à \$790. Les projets financiers doivent, toutefois, être de très haute qualité et afficher un taux de rendement économique élevé. Au besoin, l'IDA, c'est le terme, excusez-moi, monsieur le Président, mais c'est l'embêtement que nous avons avec le bilinguisme d'avoir des titres en français qui sont abrégés en anglais, je vais continuer à l'appeler l'IDA, l'Association internationale de développement finance également une aide technique afin de s'assurer que les objectifs du projet sont atteints.

En 1984, l'IDA a approuvé 106 prêts d'une valeur de plus de 3.5 milliards de dollars consentis à 43 pays. De ce montant, 32 p. 100 environ ont été dirigés vers les pays de l'Afrique subsaharienne. A l'avenir, la part des prêts de l'IDA consentis à l'Afrique s'élèvera à 37 p. 100 environ car la Banque mondiale